



Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 076-200041432-20260409-2026080419-DE

S.I.A.E.P.A. Les 3 Sources CAILLY, VA

Bierville - Bosc-Béanger - Bosc-Bordel - Bosc-Mesnil - Bradiancourt - Bully - Cailly - Critot - Esclavelles - Esteville - Estouteville-Ecalles - Fontaine-en-Bray - La Rue St Pierre - Longuerue - Massy - Mathonville - Maucombe - Mauquenchy - Montérolier - Morgny La Pommeraye - Neufbosc - Pierrevat - Quiérecourt - Rocquemont - Roncherolles-en-Bray - Saint André sur Cailly - Saint Germain sous Cailly - Saint-Martin-Osmonville - Ste Geneviève-en-Bray - St Saëns - Sommersy - Vieux Manoir - Yquebeuf.

2026.08.04.19 ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

L'an deux mil vingt-six, l'Assemblée Générale légalement convoquée le 03 avril /2026, s'est réunie à l'Espace de l'Eau 11 chemin de La Varenne à Saint Martin Osmonville, sous la Présidence de Monsieur Georges MOLMY, Président du SIAEPA.

Secrétaire de Séance : Emilie GUERIN

Nombre total de délégué(e)s en exercice	66
Nombre de délégué(e)s présent(e)s	57
Nombre de délégué(e)s représenté(e)s	6
Nombre total de voix	63

Etaient représentés :

Communes	Délégué(e)s	Suppléants	Pouvoirs
BUCHY	JOEL LEFEBVRE		G. MOLMY
BUCHY	CHRISTINE CARON		D. CHABE
BULLY	JOCELYNE LORMIER		C.COSSARD
MAUQUENCHY	REGIS HELLOT		D.DUCLOS
MORGNY	CORENTIN CRAMILLY		V.FOULONGNE
VIEUX MANOIR	ERIC BERTRAN		M.VERTHY

Communes	Délégué(e)s /Titulaires	P/E/A	Délégué	
Bierville	Mme Cécile SASSIER	P	M Judicaël PETITEAU	P
Bosc-Bérenger	Mme Nathalie MICHAUT	P	M Aurélien BOSVAL	P
Bosc-Bordel	Mme Fabienne VERHAGHE	P	M Etienne TREHET	P
Bosc-Mesnil	Mme TORCHY Nathalie	P	M Pascal VAN DE STEENE	A
Bradiancourt	M Romain ROUSSELIN	P	M Jacques CROISÉ	P
Buchy	M Joël LEFEBVRE	E	Mme Christèle CARON	E
Bully	Mme Jocelyne LORMIER	E	M Christian COSSARD	P
Cailly	Mme Ghislaine CARPENTIER	P	M Ludovic SUZÉ	A
Critot	Mme Magali LEVILLAIN	P	M Jérôme LESUR	P
Esclavelles	M Vincent HAUTCOEUR	P	M Jean-Marc CLÉMENT	P
Esteville	M Denis LANGLOIS	P	M Emmanuel MAUREL	P
Fontaine-en-Bray	M Fouad NAMMOUR	P	M Alexandre VERTHY	P
La Rue St Pierre	Mme Julie SANCTOT	P	M Daniel CHABÉ	P
Longuerue	M Joël FORTIER	P	M Sébastien LEPILLER	P
Massy	M DUCLOS Didier	P	M François LEGRAND	P
Mathonville	M Gaëtan KERANFORN	P	M Matthieu LEFRANÇOIS	P
Maucomble	M Romain VIMBERT	P	M Michel LESEIGNEUR	P
Mauquenchy	M Régis HELLOT	E	M Christian RIMBERT	P
Montérolier	M Éric LEULLIETTE	P	Mme Brigitte LEROY	P
Morgny La Pommeraye	M Vincent FOULOGNE	P	M Corentin CRAMILLY	E
Neufbosc	Mme Emilie GUÉRIN	P	Mme Edwige PAYEN	P
Pierreval	Mme HUBERT Sabrina	P	M Baptiste CREVIER	P
Quièvre-court	M Régnal FOSSE	P	Mme Virginie BARANT	P
Rocquemont	M Antoine TERNON	P	Mme Isabelle FOURNIER	P
Roncherolles-en-Bray	M Hervé DUBUS	P	Mme Émilie PITOIS	P
St André sur Cailly	Mme Caroline CAVELIER	P	M Régis LEMERCIER	P
St Germain sous Cailly	M Jérôme PANNIER	P	M François DUPUIS	P
St Martin Osmonville	M Serge CHEVAL	P	M Dominique LEROY	P
St Saëns	M Jachy SEVESTRE	P	M Matthieu LEFORT	P
Ste Geneviève-en-Bray	M Guillaume HANIN	P	M Benoit HELLY	P
Sommery	Mme Justine LAMANT	P	M Philippe BOUGON	P
Vieux Manoir	M Éric BERTRAN	E	Mme Mélodie VERTHY	P
Yquebeuf	Mme Karine QUANTIN	P	M Georges MOLMY	P

P=Présent E =Excusé A= Absent

SIAEPA Les 3 Sources Cailly-Varenne-Béthune

Mesdames ROY/HERAULT/ROUSSELIN du SIAEPA

2026.08.04.19 ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Vu les articles L.5211-2, L.2122-4, LO.2122-4-1, L.2122-6, L.2122-7, L.2122-7-1, R.2121-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

La président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le comité syndical disposait, à ce jour, de 6 vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le comité a fixé à 6 le nombre de vice-présidents du SIAEPA Les 3 Sources.

Monsieur le Président rappelle que les vice-présidents sont élus au scrutin secret à majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

- Monsieur CHABE Daniel est le seul candidat au poste de 1^{er} vice-président

Chaque délégué, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 63
- Bulletins blancs ou nuls : 6
- Suffrages exprimés : 57
- Majorité absolue : 29
-

M. CHABE Daniel a obtenu cinquante-sept (57) voix

M. CHABE Daniel ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé 1^{er} vice-président.

- Monsieur DUCLOS Didier est le seul candidat au poste de 2^{ème} vice-président

Chaque délégué, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.
Mme CARPENTIER Ghislaine Déléguée à la commune de CAILLY a quitté la séance à 20H15.
Elle n'a donc pas participé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 62
- Bulletins blancs ou nuls : 7
- Suffrages exprimés : 55
- Majorité absolue : 28

M. DUCLOS Didier obtient cinquante-cinq (55) voix

M. DUCLOS Didier ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé 2^{ème} vice-président.

- Madame GUERIN Emilie est la seule candidate au poste de 3^{ème} vice-présidente

Chaque délégué, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 62
- Bulletins blancs ou nuls : 8
- Suffrages exprimés : 54
- Majorité absolue : 28

Mme GUERIN Emilie obtient cinquante quatre (54) voix

Mme GUERIN Emilie ayant obtenu la majorité absolue, elle est proclamée 3^{ème} vice-présidente.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 076-200041432-20260409-2026080419-DE

- Monsieur PANNIER Jérôme est le seul candidat au poste de 4^{ème} vice-président

Chaque délégué, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 62
- Bulletins blancs ou nuls : 15
- Suffrages exprimés : 47
- Majorité absolue : 24

Ont obtenu :

M. PANNIER Jérôme : quarante-sept (47) voix

M. PANNIER Jérôme ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé 4^{ème} vice-président.

- Monsieur ROUSSELIN Romain est le seul candidat au poste de 5^{ème} vice-président

Chaque délégué, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Monsieur François DUPUIS, délégué à la commune de St Germain sous Cailly a quitté la séance à 21H05

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 61
- Bulletins blancs ou nuls : 10
- Suffrages exprimés : 51
- Majorité absolue : 26

Ont obtenu :

M. ROUSSELIN Romain : cinquante et une (51) voix

M. ROUSSELIN Romain ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé 5^{ème} vice-président.

- Messieurs NAMMOUR Fouad et RIMBERT Christian sont candidats au poste de 6^{ème} vice-président

Chaque délégué, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 61
- Bulletins blancs ou nuls : 6
- Suffrages exprimés : 55
- Majorité absolue : 28

Ont obtenu :

Monsieur NAMMOUR Fouad : trente (30) Voix

Monsieur RIMBERT Christian : vingt cinq (25) voix

M. NAMMOUR Fouad ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé 6^{ème} vice-président.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Certifié exécutoire par le Président,
compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/04/2026
Et de la Publication le 09/04/2026



La secrétaire de séance



Emilie GUERIN



Le Président,


Le Président,

Georges Molmy

Georges MOLMY

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 076-200041432-20260409-2026080419-DE

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 076-200041432-20260409-2026080419-DE